

uide des **études**



Organisation
Débouchés
Stages
Vie étudiante
Séjours à l'étranger
Vie associative
...

ARCHITECTURE

EDITO



L'architecture est le témoin incorruptible de l'histoire.»

*Octavio Paz
Poète mexicain, prix Nobel de littérature (1914-1998)*

BONJOUR À TOUTES ET À TOUS !

Nous sommes très heureux de vous présenter ce Guide des Études d'architecture, publié par Yvon Mag' et Epicure 3.0.

22 écoles d'architecture sont reconnues par l'Etat et l'Ordre des architectes : les ENSA (écoles nationales supérieures d'architecture), l'école privée l'ESA (École spéciale d'architecture) à Paris, et une école d'ingénieurs publique, l'INSA (Institut national des sciences appliquées) à Strasbourg.

Pour accéder à ces écoles, il est généralement recommandé d'avoir décroché un bac à forte couleur scientifique, car le métier requiert de bonnes connaissances en physique et en mathématiques. Cependant, elles accueillent aussi des étudiants issus d'autres spécialités, à charge pour eux de prouver leur détermination à se lancer dans ce domaine.

Si vous vous destinez, comme la plupart des futurs architectes, à devenir un architecte exerçant en libéral, vous partez pour 6 ans d'études au minimum. On vous en explique le détail dans les pages qui suivent !

Plus de débouchés qu'on ne le pense

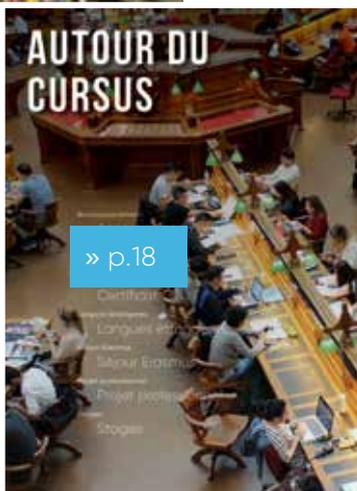
On pourrait penser a priori que la formation vers le métier d'architecte est monolithique et ne conduit qu'à un seul métier, et que tous les architectes font la même chose. Ce serait méconnaître la réalité d'un métier très riche, dans lequel de nombreuses spécialisations sont possibles, et ce dans des domaines très variés. Le statut sous lequel on exerce le métier est également variable.

Par ailleurs, si ce guide vous donne envie de vous investir dans la vie de votre établissement, n'hésitez pas à contacter votre association étudiante qui se fera un plaisir de vous accueillir et de vous intégrer dans ses nombreuses activités d'animation, de services et de représentation.

Bonne rentrée à tous et que le succès soit au rendez-vous !

**La rédaction
mag.yvon.eu**

SOMMAIRE



- 4** CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA FILIÈRE ARCHITECTURE

- 9** LE LMD, COMMENT ÇA MARCHE ?

- 10** QUELS DÉBOUCHÉS APRÈS DES ÉTUDES D'ARCHITECTE ?

- 13** LE CLES , L'INDISPENSABLE CERTIFICAT
DE COMPÉTENCES EN LANGUES

- 15** ERASMUS, L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

- 16** LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL : UN INCONTOURNABLE

- 18** LE GROUS, LES ŒUVRES SOCIALES
AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

- 19** LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES,
ANIMATRICES DE LA VIE ETUDIANTE

- 23** LA MUTUELLE ÉTUDIANTE : LE PARTENAIRE SANTÉ

Le guide des études est une publication de la société Epicure 3.0.

Dépôt légal : à parution Septembre 2020

Directeur de publication : Nicolas Decloux
nicolas.decloux@gmail.com

Rédaction : Fabien Cluzel

PAO : Lorenzo Carpagnano - Fabien Cluzel

CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR LA FILIÈRE ARCHITECTURE

L'architecte dessine des plans pour construire, réaménager ou réhabiliter des bâtiments de toutes tailles, publics ou privés. Il est le « maître d'œuvre » de ces chantiers, c'est-à-dire qu'il suit et supervise le projet de construction, de la commande à la livraison.

La créativité est une des qualités de base de l'architecte, car il est d'abord un concepteur. Ses outils du quotidien : une planche à dessin et des logiciels très techniques.

Il consacre une grande partie de son temps en amont des projets avec ses clients. Il étudie notamment la faisabilité des projets, après quoi il réalise des esquisses et prépare le permis de construire. Puis il se rend sur les chantiers afin de suivre l'évolution des travaux et le respect des cahiers des charges, le tout en coordination avec les différents corps de métier. Il gère beaucoup d'aspects, tels que le choix des matériaux, les problèmes réglementaires et financiers, et doit aussi s'assurer que les délais de livraison sont respectés ! Ce qui n'est généralement pas une mince affaire...



LES ENSA, LA VOIE ROYALE

Sur 22 écoles reconnues par l'État et l'Ordre des architectes, 20 sont des ENSA (Écoles nationales supérieures d'architecture), implantées dans les villes suivantes :

- [Paris-La-Villette](#)
- [Grenoble](#)
- [Paris-Belleville](#)
- [Paris-Est](#)
- [Lyon](#)
- [Strasbourg](#)
- [Paris-Malaquais](#)
- [Paris-Val de Seine](#)
- [Marseille](#)
- [Toulouse](#)
- [Bordeaux](#)
- [Montpellier](#)
- [Rennes](#)
- [Saint-Étienne](#)
- [Nantes](#)
- [Nancy](#)
- [Lille](#)
- [Rouen](#)
- [Clermont-Ferrand](#)
- [Versailles](#)

Deux autres écoles proposent des cursus d'architecte reconnus par l'Etat et l'Ordre des architectes : l'[École spéciale d'architecture de Paris](#) (ESA), et l'école d'ingénieurs [Institut national des sciences appliquées de Strasbourg](#) (INSA).

Comment y rentre-t-on ?

Chaque école est libre d'organiser son propre concours. Certaines recrutent par dossier suivi d'un/des entretien(s) oral(aux), d'autres y ajoutent des épreuves écrites telles que des QCM ou des commentaires d'œuvres ou d'images, ou encore des épreuves de dessin.

A Toulouse par exemple, les candidats admissibles seront convoqués à un entretien d'admission via le module de prise de rendez-vous de Parcoursup. L'entretien portera sur l'appréciation de leur motivation. Les membres des jurys disposeront du dossier scolaire du candidat et de l'ensemble des pièces qui lui auront été demandées. Mais les candidats ne seront pas autorisés à présenter d'autres documents (dossiers d'œuvres, etc.).

A l'ENSA de Grenoble, le concours comporte une épreuve de dessin, destinée à évaluer la capacité d'expression graphique et la sensibilité à l'espace, ainsi qu'une épreuve écrite, destinée à évaluer la capacité d'expression écrite, le sens de l'analyse et de la synthèse.

Avec quels profils ?

Sachez enfin que le poids de la filière et des spécialités d'origine sont relatives.

Ainsi, pour l'ENSA de Nantes « une majorité des admis en première année viennent de lycées d'enseignement général, et sont principalement titulaires d'un bac scientifique. Mais ce fait n'est pas le résultat d'une sélection opérée par l'école, il est la conséquence statistique des profils de candidatures.

Autrement dit, le titulaire d'un baccalauréat professionnel, ou d'un baccalauréat littéraire ou en arts appliqués, ou d'un Diplôme universitaire de technologie, ou d'un Brevet de technicien supérieur (design d'espace, informatique...) a toutes ses chances, du moment qu'il a de bonnes notes et a pu faire la preuve de sa motivation. Ces candidatures sont très

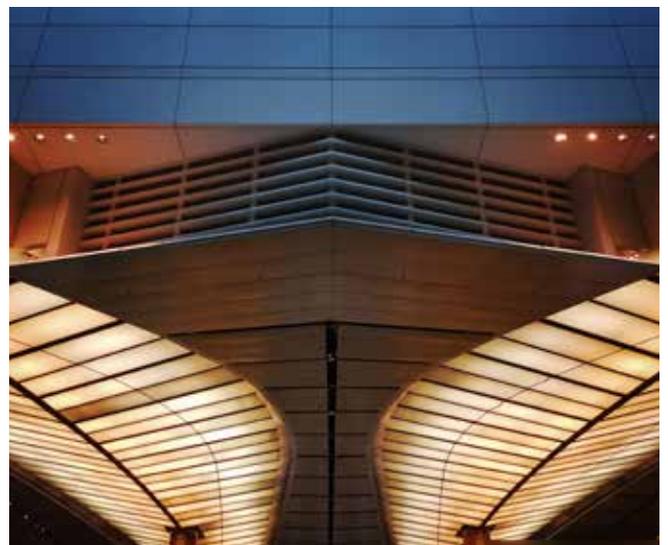
encouragées par l'école car elles permettent d'élargir l'éventail des filières de recrutement des étudiants. »

Bref, renseignez-vous bien en amont sur les procédures d'admission propres à chaque école, et cherchez à vous procurer les annales des épreuves des années précédentes.

Les modes de sélection étant différents d'une école d'architecture à l'autre, afin d'augmenter leurs chances, il est vivement conseillé aux candidats de faire une demande d'admission dans plusieurs écoles d'architecture.

Faut-il faire une prépa ?

Beaucoup d'organismes privés (et publics, mais ils sont rares) proposent des préparations aux concours d'entrée des écoles d'architecture, sous des formes diverses : pendant la terminale, après le bac, pendant une année, un semestre, ou en stage intensif pendant les vacances scolaires... Certes, les concours sont très sélectifs, et mieux on est préparé, mieux c'est : mais c'est à vous de vous faire une idée de votre besoin, notamment en vous renseignant sur les modalités d'entrée et la nature des sujets des examens. Et le cas échéant, si vous optez pour une prépa, renseignez-vous bien sur sa qualité.



LE DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

Deux cycles d'études conduisent au DEA (diplôme d'État d'architecte).

Le premier cycle conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant le grade de licence. Pendant trois ans, les étudiants se consacrent à l'acquisition des bases de la culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet.

Les enseignements se développent selon 3 modalités principales :

- les ateliers de projet,
- les cours magistraux,
- les travaux dirigés.

Bien que ce diplôme soit une première étape vers le DEA, il permet d'exercer dans des agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure ou de design, des bureaux d'études et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des sociétés d'aménagement, ou encore dans des missions préparatoires ou d'accompagnement de la conception.

Le deuxième cycle en 2 ans prépare au DEA (diplôme d'État d'architecte) de niveau bac +5 (grade de master).

Pendant ces deux années supplémentaires, les étudiants vont acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture et se préparer aux différents modes d'exercices et domaines professionnels de l'architecture. Les enseignements comportent des cours pratiques (ateliers sur les matériaux et les techniques, visites de chantier, stages en agence), mais aussi beaucoup d'enseignements théoriques :

- informatique (CAO, DAO)
- physique
- géométrie dans l'espace
- mathématiques
- histoire de l'art et de l'architecture
- mécanique et résistance des matériaux
- acoustique
- urbanisme et aménagement

Le DEA confère la qualité d'architecte diplômé d'État (ADE). Il permet d'accéder à la conception et à toutes les fonctions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'urbanisme et d'aménagement en qualité de salarié (lire en pages Les débouchés).

Ses titulaires peuvent également devenir agents publics de l'État ou des collectivités territoriales (sur concours), pratiquer l'architecture d'intérieur, ou exercer des missions de conseil pour le compte de l'État, de particuliers ou de collectivités territoriales.

Cependant, le DEA ne suffit pas pour exercer le métier d'architecte en libéral. Pour cela, il faut passer par l'Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP, lire plus loin).

Doubles diplômes et diplômes propres

Attention : toutes les écoles proposent un programme commun, mais certaines d'entre elles proposent une ou plusieurs spécialités (réhabilitation du patrimoine, projet urbain, éco-habitat...).

De plus, certaines ENSA délivrent des DPEA (diplômes propres aux écoles d'architecture) dans différentes spécialités, en 1 ou 2 ans après les 5 années d'études des premier et deuxième cycles.

À retenir sur les DPEA

Les DPEA équivalent à un master spécialisé (bac + 5). Ils permettent d'acquérir ou de développer des compétences acquises précédemment. Les spécialisations sont variables selon les écoles d'architecture : architecture navale, scénographie, design et innovation pour l'architecture, construction parasismique, architecture navale...

La formation dure d'un à deux ans. Elle comprend des cours théoriques, des travaux pratiques, des visites de chantiers, une période de stage en entreprise de 4 à 6 semaines et un projet de fin d'études.

D'autres proposent un double cursus en partenariat avec des écoles d'ingénieurs, menant à un double-diplôme architecte et ingénieur (7 ans). C'est le cas des ENSA de Lyon, Toulouse, Nantes, Marseille, Paris-La Villette, Paris-Belleville, Paris-Est et Rennes.

L'organisation du bi-cursus varie selon les écoles. À la clé de cette option très sélective, une double compétence très recherchée par le marché.

L'INSA de Strasbourg propose aussi un double-diplôme architecte et ingénieur, puisqu'elle est aussi et avant tout une école d'ingénieurs ! Mais elle propose aussi un cursus en architecture qui conduit au diplôme d'architecte INSA (équivalent au DEA) et un bachelors en architecture et ingénierie (niveau licence).

Du côté de l'ESA de Paris, cette école privée (contrairement aux 21 autres) délivre le diplôme ESA grade 1 (équivalent au DEEA) en 3 ans, puis le diplôme grade 2 (équivalent au DEA) en 2 ans, et enfin le diplôme de l'École spéciale d'architecture de Paris (équivalent de l'HMNOP, lire plus loin), en 1 an.

Enfin, l'ESA Paris propose, elle aussi, un double cursus architecte-ingénieur avec l'ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) de Paris, en 7 ans.

APRÈS LE DIPLÔME D'ARCHITECTE

Eh non, l'aventure n'est pas forcément finie après le DEA (ou l'équivalent d'autres écoles) ! La filière comprend en effet des formations post-diplôme d'architecte.

D'abord, pour exercer en son nom propre en libéral, les titulaires du DEA ou équivalent doivent obligatoirement passer une [HMONP](#), l'Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en nom propre (lire ci-contre), qui se prépare en un an.

Autre possibilité, les titulaires de DEA peuvent poursuivre leurs études en DSA : c'est le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, en 1 ou 2 ans. Il existe quatre mentions de spécialisation : projet urbain, maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), risques majeurs et patrimoine.

Ces formations permettent aux étudiants d'acquérir une spécialisation dans une de ces quatre mentions et, pour certains, de débiter un travail de recherche.

Enfin, huit ENSA proposent un 3^e cycle d'études menant au doctorat en architecture (en 3 ans, soit à l'arrivée

Architecte-ingénieur, un diplôme d'excellence

Ne nous le cachons pas, ce double cursus est exigeant en termes de charge de travail. Ce cursus s'adresse à des étudiants motivés, aimant les sciences et les arts, souhaitant s'engager dans un cursus soutenu qui développera leur capacité de raisonnement, leur esprit d'initiative et leur aptitude à entreprendre.

Outre un enseignement académique et pluridisciplinaire d'excellence, la formation combine l'expertise métier des grandes écoles, permettant aux diplômés de développer des compétences pointues dans deux domaines.

Architecte indépendant, projeteur dans un bureau d'Ingénierie, scénographe, manager de projets, expert immobilier... Les débouchés sont variés. De la construction à la réhabilitation, en passant par la conception de projets, la mission des architectes-ingénieurs consiste à innover au niveau architectural et technique, notamment dans le cadre de grands projets de développement.

Appréciés pour leur profil polyvalent et leur double compétence rare, ils sont recherchés par les entreprises de tous secteurs, bureaux d'études ou agences d'architecture.

L'enseignement intègre l'ensemble des méthodes et techniques mathématiques, numériques, informatiques et constructives qui permettent d'étudier, de modéliser les comportements des bâtiments, de les concevoir et de les construire avec une approche multi critères.

un bac + 8). Cette voie est exclusivement consacrée à la formation à la recherche. Le titre de docteur est aujourd'hui l'une des étapes indispensables pour présenter sa candidature aux postes d'enseignants dans les ENSA.

Que fait-on avant de décrocher une HMONP ?

On suit un enseignement théorique de 150 heures articulé en modules thématiques portant sur le cadre juridique d'exercice, l'organisation du chantier, le cadre administratif, l'environnement économique du projet, ou encore la gestion de l'agence d'architecture. Cet enseignement théorique est complété par un stage en entreprise.

Sur le plan juridique, l'HMONP permet à l'architecte de connaître ses divers champs de responsabilité, de maîtriser l'étendue de celle-ci de façon à les assumer pleinement et en connaissance de cause. Sur le plan professionnel, la HMONP permet de comprendre, pour en acquérir la maîtrise, les mécanismes de décisions et d'arbitrage qui président au développement opérationnel des projets.

L'habilitation est délivrée après l'évaluation d'une mise en situation professionnelle d'au minimum 6 mois au sein d'une agence d'architecture et la soutenance d'un mémoire.

L'autre métier, assistant/e en architecture

L'assistant en architecture joue un rôle technique de premier plan auprès de l'architecte. C'est lui qui formalise graphiquement les projets de l'architecte, à l'aide de logiciels qui lui permettent de créer des maquettes virtuelles en 2 ou 3D.

Véritable bras droit, il assiste l'architecte aux cours de la conception, des études techniques et du suivi des

travaux. Il peut aussi remplir les dossiers de demandes administratives.

Comment devient-on assistant en architecture ? Après la 3e, en préparant le bac pro Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture. Après le bac, en préparant un BTS (Bâtiment ; Etude et réalisation d'agencement) ou un DUT Génie civil, éventuellement suivi d'une licence professionnelle.

Des spécificités bien françaises

Le système français de formation à l'architecture est très différent de celui de ses voisins européens. En effet, contrairement aux autres, il a séparé l'architecture du génie civil, la première étant considérée comme l'une des quatre disciplines des beaux-arts, avec la gravure, la sculpture et la peinture. D'ailleurs, jusqu'en 1968, l'enseignement de l'architecture était assuré par l'École des beaux-arts de Paris et ses trois annexes en province.

A découvrir

le site des « Jeunes archi »

<https://www.jeunesarchi.com>

pour découvrir et se familiariser avec ce métier, son actualité et son environnement.



LE LMD

COMMENT ÇA MARCHE ?

Toutes les s
et la plupart
des écoles
supérieures
sont aux
normes
LMD :

Licence
(bac +3)

Master
(bac +5)

Doctorat
(bac +8)

d'où son
nom **LMD**.

Comme dans la plupart des autres cursus d'enseignement

supérieur, la progression pédagogique dans études en architecture s'articule autour du schéma LMD.

Ce LMD repose sur un système de points, dit ECTS (European Credit Transfer System) qui, appliqué à tous les diplômes nationaux, permet de faire reconnaître son parcours partout en Europe. Ainsi :

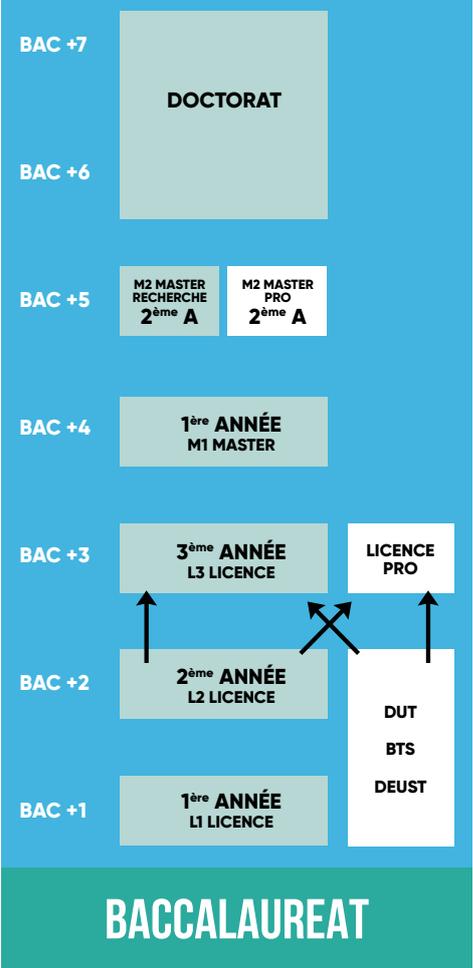
- la licence obtenue après trois années (L1, L2 et L3) est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS (6 semestres de 30 points chacun)
- le master se prépare en 2 ans (le master 1 et le master 2) ; il est validé par l'obtention de 120 ECTS (4 semestres de 30 points) après la licence,
- soit 300 crédits et 10 semestres au total pour un bac +5.

Chaque cursus et chaque UE sont articulés en crédit ECTS, qui sont en quelque sorte l'euro de l'enseignement supérieur !

Ces crédits permettent d'évaluer l'ensemble du travail effectué par l'étudiant pendant un semestre (cours, TD, TP, mémoire, stage...). Un semestre équivaut à 30 crédits ; ainsi, le cursus licence est organisé en 6 semestres et vaut 180 crédits et un cursus Master organisé en 4 semestres équivaut à 120 crédits.

Chaque étudiant qui obtient la

LE LMD À L'UNIVERSITÉ



moyenne à une UE se voit attribuer le nombre de crédits correspondants.

QUELS DÉBOUCHÉS

APRÈS DES ÉTUDES D'ARCHITECTURE ?

Si la majorité des architectes exerce à titre individuel, c'est-à-dire en leur nom à titre libéral, la plupart débutent comme salariés dans de petites agences de moins de 4 personnes. Quelques-uns aussi intègrent, par voie de concours, le secteur public. Mais il y a un « marché » au-delà de la France ! Aujourd'hui, l'insertion dans la filière se pense à l'échelle de l'Europe.

En effet, l'Europe compte 600 000 architectes, selon une [étude réalisée en 2016 par le Conseil des architectes d'Europe](#). Un effectif en progression (+ 4 % par rapport à 2014). L'Italie et l'Allemagne comptent à elles deux presque la moitié des effectifs, qui sont respectivement de 157 000 et 109 000 architectes. L'Italie concentre la plus grande densité d'architectes, avec 2,6 architectes pour 1 000 habitants. La plus forte augmentation a été observée en Turquie, avec une hausse de 12 % des effectifs de la profession.

Le revenu moyen des architectes européens s'élève à 32 068 €, soit 10 % de plus qu'en 2014. Les plus fortes hausses entre 2014 et 2016 sont enregistrées en Roumanie, en République tchèque, en Slovénie et au Luxembourg. Tandis que les plus fortes baisses se situent en Bulgarie, aux Pays-Bas et en Espagne.

Quant à la France, elle compte environ 40 000 architectes diplômés, dont 30 000 sont inscrits au tableau de l'[Ordre des architectes](#). Cette inscription est obligatoire à tout diplômé qui souhaite exercer son métier ; elle implique le respect du code déontologique dans l'exercice de la profession. Plus de la moitié des architectes exerce en profession libérale. Cependant, si certains ont très bien réussi, des milliers d'architectes doivent se battre au quotidien pour faire marcher leur entreprise.

Ce contexte étant posé, revenons à des considérations plus concrètes sur les possibilités offertes aux jeunes diplômés.

APRÈS LE DEEA

Les titulaires du diplôme d'études en architecture (grade de licence) peuvent poursuivre leurs études en art, architecture ou design par exemple, ou encore entrer dans la vie active : dans ce derniers cas, ils rejoignent des agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture d'intérieur ou de design, des entreprises du bâtiment et des travaux publics, des bureaux d'études et d'ingénierie, ou encore des sociétés d'aménagement.

APRÈS LE DEA

Outre la conception, le DEA permet d'accéder à toutes les fonctions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'urbanisme et d'aménagement en qualité d'architecte, d'urbaniste, de paysagiste, d'architecte ou décorateur d'intérieur, ou encore de médiateur en architecture, voire de chercheur ou d'enseignant...

Il permet également de devenir agent public de l'Etat ou des collectivités territoriales ([architecte-conseil](#), [architecte urbaniste de l'Etat](#)) via des procédures ou concours spécifiques.

LA HMONP, SÉSAME DE L'INDÉPENDANCE

Après la HMONP, on peut exercer les mêmes métiers qu'après le DEA, mais le gros « plus », c'est qu'étant habilité à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, on peut devenir associé dans une agence ou ouvrir

sa propre agence en son nom propre. Ce qui est généralement le rêve de la plupart des architectes...

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Une très intéressante enquête conduite par l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine a été réalisée en 2018 sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'école issus de la promotion 2015-2016.

On y apprend que ses jeunes diplômés en architecture exercent surtout des missions de maîtrise d'œuvre (46 %) et de suivi de chantier (22 %). Ils sont majoritairement salariés du secteur privé (76 %). Plus intéressant, 80 % des diplômés accèdent à leur premier emploi en moins de 6 mois.

Les domaines d'activité exercés par les ADE (architectes d'Etat titulaire du DEA) et HMONP sont très similaires. Le domaine d'exercice professionnel le plus largement cité est celui de la conception architecturale (40 %). Les autres domaines les plus cités sont la réhabilitation, l'entretien de bâtiments (15 %) et l'architecture d'intérieur (13 %).

Près de la moitié des répondants (46 %) déclare effectuer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet.

Les détenteurs de la HMONP (49 %) assurent un peu plus souvent ces activités que les ADE (44 %). Le suivi de chantier est la seconde mission la plus citée par les répondants (22 %). Ici encore, les HMONP exercent plus fréquemment cette tâche que les ADE (24 % des HMONP contre 20 % des ADE).

Une très large majorité (80 %) des répondants actifs (hors répondants en recherche d'emploi) déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié (secteurs privé et public confondus), tandis que 11 % sont installés en tant qu'indépendant et 9 % en tant qu'auto-entrepreneur.

Les ADE sont d'ailleurs un peu plus nombreux à se lancer en tant qu'auto-entrepreneur que les HMONP (10 % vs 6 %).

FONCTIONS PRINCIPALEMENT EXERCÉES

Les études d'architecture offrent la possibilité d'exercer un large éventail de métiers centrés autour du domaine de l'architecture. Les répondants actifs se tournent cependant principalement vers la fonction d'architecte (45,5 % au total dont 46 % des HMONP et 43 % des ADE).

Les HMONP sont aussi très présents en tant que chefs de projet (21 %) et les ADE en tant qu'assistants chef de projets (17 %).

Un répondant homme sur deux déclare exercer le métier d'architecte (50 %) contre seulement 36 % des femmes. Les répondantes occupent d'autres postes tels que ceux d'assistante de chef de projets (18 %) et cheffe de projet (14 %). A un degré moindre, les hommes occupent également ces mêmes fonctions (11 % pour ces deux fonctions).

On trouve aussi, mais de manière beaucoup plus minoritaire, des diplômés exerçant des fonctions de dessinateur-projeteur, architecte d'intérieur, chargé d'affaires, urbaniste ou encore paysagiste.

Enfin, il faut savoir que la très grande majorité des répondants actifs exerce dans des agences d'architecture (87 %). Les détenteurs de la HMONP sont particulièrement présents dans ce type de structures (92 % contre 80 % des ADE). 5 % exercent en Bureau d'études techniques, en urbanisme ou paysage

RÉMUNÉRATIONS

Toujours selon l'enquête menée par l'ENSA Paris-Val de Seine, la majorité des répondants en activité perçoit un revenu net mensuel se situant entre 2 000 € et 2 500 €.

Néanmoins, le revenu net mensuel des détenteurs de la HMONP est plus élevé, puisque près d'un quart des HMONP (23 %) gagne plus de 2 500 € contre seulement 11 % des ADE. La HMONP apparaît donc comme un avantage-clé pour obtenir un emploi mieux rémunéré.

FOCUS MÉTIER

Dessinateur-projeteur

Le dessinateur est chargé de réaliser l'ensemble des travaux de dessin dans un bureau d'études et d'effectuer le métré des ouvrages à réaliser. Son travail démarre lorsque l'architecte ou l'ingénieur lui remet des plans ou des calculs. A partir de ces documents, il dessine les plans d'exécution des bâtiments et autres réalisations. Au fur et à mesure du chantier, ce professionnel est amené à revoir et réajuster ses plans fréquemment. Les attributions du dessinateur projeteur sont plus larges, puisqu'il participe à la réalisation des calculs et au choix des matériaux. Souvent, il a sous sa responsabilité une équipe de plusieurs dessinateurs, dont il supervise le travail.

Le dessinateur projeteur doit bien entendu bénéficier de connaissances pointues en termes d'architecture et de connaissances techniques. Il doit aussi savoir travailler en groupe et montrer un esprit d'équipe, notamment avec les ingénieurs calculs et les architectes, avec qui les échanges sont quotidiens. La patience, la précision et la rigueur sont également des qualités recherchées par les employeurs.

Même si des talents de dessinateur sont bienvenus, l'essentiel du travail passe aujourd'hui par des logiciels de dessin. Ce qui nécessite de posséder des bases en anglais, ces logiciels étant le plus souvent rédigés dans cette langue. La majeure partie des dessinateurs projeteurs sont employés par des bureaux d'études.

(Source : Le Moniteur Emploi)



LE CLES

L'INDISPENSABLE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

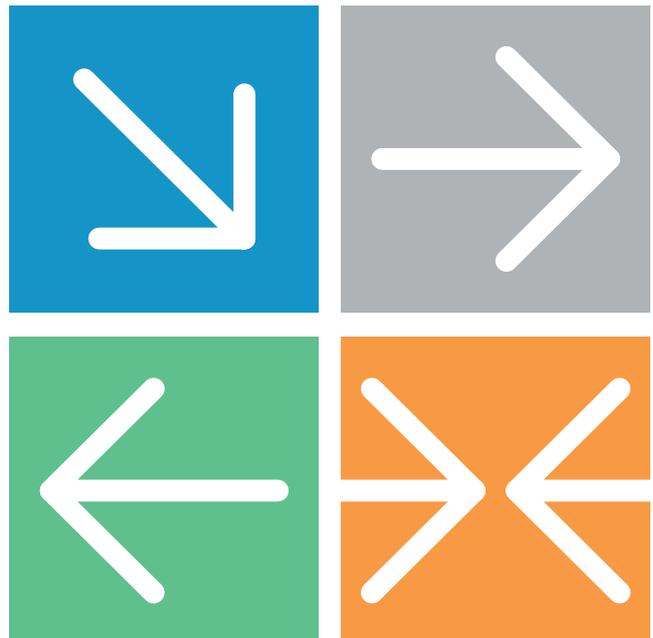
Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur a pour objectif de favoriser et valoriser la formation en langues des étudiants, principalement ceux inscrits dans des filières non spécialisées en langues.



Indépendant du
diplôme de spécialité,
le CLES lui sera
joint afin de permettre la
reconnaissance officielle de votre
niveau en langues étrangères.

Les diplômés peuvent donc s'en servir
dans leurs démarches d'insertion
professionnelle, afin d'informer
les recruteurs de leur niveau
certifié en langues étrangères.

Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur



Pour tout savoir sur le CLES : www.certification-cles.fr

Le certificat CLES est proposé sur 3 niveaux en 9 langues : allemand, anglais, espagnol, italien, arabe, grec moderne, polonais, portugais, russe.

NIVEAU B1

S'insérer dans un milieu de vie à l'étranger :

- Gérer sa mobilité à l'étranger : réservation téléphonique d'hôtel, rédaction de courriel, commande dans un restaurant...

NIVEAU B2

Synthétiser l'information et présenter divers points de vue sur des thématiques dans le cadre d'une mise en situation concrète en lien avec le monde professionnel impliquant la résolution d'un problème et l'aboutissement à un compromis :

- Animer et participer à une réunion de travail, interagir, exprimer son point de vue et le défendre...

NIVEAU C1

Communiquer et prendre part à la vie scientifique ou professionnelle en rapport avec son domaine :

- Animer une manifestation professionnelle ou à caractère scientifique, enseigner, rédiger un compte rendu...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste autour de la thématique retenue pour chaque niveau. Les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail.

Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes :

- rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), d'une interaction orale (niveau B2) ou d'une présentation orale (niveau C1).

Pour y parvenir le candidat doit :

- intégrer la thématique du scénario,
- s'approprier le contenu,
- traiter l'information (tri, sélection, hiérarchisation...),
- réorganiser les éléments d'information utiles à la réalisation des tâches de production finales.

Attention : toutes les tâches proposées sont liées entre elles. Les informations repérées lors des phases de compréhension

de l'écrit et de l'oral ont pour but d'alimenter les phases de productions écrites et orales.

NIVEAU C2I2E

Pour les futurs enseignants

Le C2i2e vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier
- les gestes pédagogiques liés aux TIC
- la recherche et l'utilisation de ressources
- le travail en équipe et en réseau
- les espaces numériques de travail
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

L'INSCRIPTION

Les centres organisent de façon autonome l'inscription des candidats à la certification.

Vous devez donc contacter directement un des 58 centres de passation du CLES afin de voir quand aura lieu la prochaine session dans la langue et le niveau que vous souhaitez valider.

ERASMUS

L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

Erasmus est un programme développé par l'Union Européenne pour promouvoir la mobilité des étudiants et la coopération dans l'enseignement supérieur au sein des pays de l'Union Européenne. Il porte le nom du philosophe, théologien et humaniste Érasme de Rotterdam (1465-1536), adversaire infatigable du dogmatisme dans toutes les sphères de l'activité humaine. Érasme a vécu et travaillé dans plusieurs régions d'Europe, car seuls les contacts qu'il entretenait avec les autres pays lui apportaient les connaissances, les expériences et les idées qui constituaient l'objet de ses recherches.

Ce programme permet à un étudiant d'effectuer une partie de son cursus dans un autre pays d'Europe, en étant assuré que les unités qu'il aura suivies dans l'autre école seront reconnues par la sienne.

Les écoles d'architecture sont nombreuses à avoir des partenariats avec des établissements qui forment des architectes.

LE CURSUS ERASMUS

Le programme des cours suivis pendant le séjour à l'étranger est défini avant le départ entre l'étudiant, le responsable de la formation et le correspondant dans l'école hôte. Il donne lieu à l'établissement d'un contrat entre l'étudiant et les deux enseignants. L'étudiant est suivi par les enseignants des deux établissements pendant son séjour, et tous les problèmes éventuels (cours au niveau non adapté, cours supprimé...) sont réglés le plus vite possible.

Pour la poursuite du cursus pendant ces échanges, on utilise le système de transfert de crédits ECTS (European Credits Transfert System), dans d'autres cas, les unités obtenues à l'étranger sont transformées en équivalences avec des unités du cursus d'origine de l'étudiant. Dans tous les cas, le système utilisé pour le transfert des notes est précisé dans le contrat conclu entre l'étudiant et le responsable de formation.

Avant le départ, mais parfois aussi dans l'établissement hôte, des cours de langue sont dispensés aux étudiants Erasmus, la plupart du temps sans coût supplémentaire. Les horaires des cours de langue, et la façon dont ils seront financés sont connus précisément avant la date du départ.

Pour tout savoir sur les différents programmes Erasmus :

<https://generation.erasmusplus.fr>

LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

UN INCONTOURNABLE

D'un point de vue strictement formel, le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion.

Plus concrètement, les stages sont une pièce importante dans l'édifice de votre formation :

- ils permettent d'appliquer des connaissances théoriques et pratiques dans un ou des métiers,
- ils aident à construire et affiner le projet personnel et professionnel,
- ils renforcent la motivation en donnant un aspect concret aux apprentissages,
- ils développent la connaissance de l'entreprise,
- ils enseignent l'importance du « savoir être » à côté des savoirs et savoir-faire.

Pour tout savoir sur le contexte réglementaire des stages étudiants en milieu professionnel, [cliquez ici](#).



L'APPORT DU STAGE... ET DU STAGIAIRE

En partant en stage, on passe en effet du système académique (examens, notes, coefficients, diplômes...) à un système professionnel (profil, compétences, potentiel, capacités, personnalité...).

C'est une véritable expérience grâce à laquelle on découvre les exigences des entreprises, comme la rentabilité, la maîtrise des coûts, le respect des délais, la notion de faisabilité...

Pour les entreprises, si le stagiaire représente une charge et un investissement, il présente néanmoins un véritable intérêt : une problématique restée de côté, un « œil neuf » sur un mode de fonctionnement ou plus concrètement les nécessités de la mise en application d'une nouvelle réglementation ou du développement d'une procédure d'assurance qualité, sont autant d'illustrations du besoin des entreprises de pouvoir compter sur des stagiaires.

Par ailleurs, « se rendre utile pour devenir indispensable » reste le meilleur slogan quand on sait qu'au final, le stage est souvent un tremplin vers le 1er emploi... À savoir toutefois : dans certains secteurs, y compris l'architecture, beaucoup d'entreprises se servent de l'effet d'aubaine des stages pour éviter d'avoir à recruter des salariés. Ils leur confient donc des missions solides et sérieuses, mais dans un état d'esprit pour le moins discutable.

LA CONVENTION DE STAGE

Document essentiel, la convention de stage doit être signée par les 3 parties en présence : le stagiaire, l' et la structure d'accueil (l'entreprise). Elle a pour objet de clarifier les droits et devoirs de chacun et de protéger le stagiaire, notamment en cas d'accident du travail.

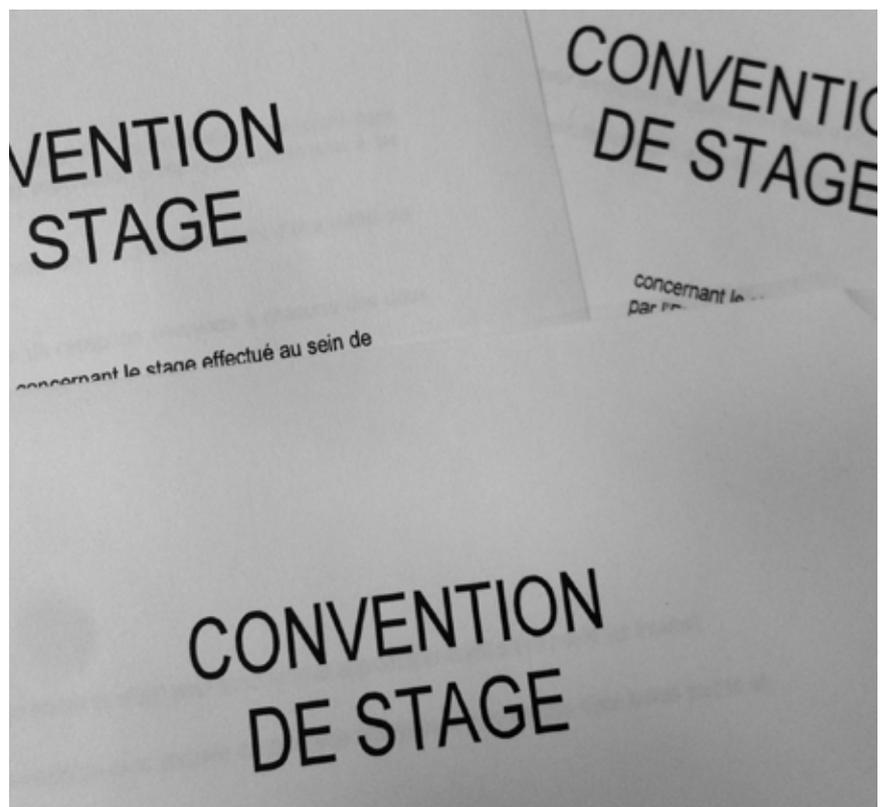
Les éléments qui doivent y figurer :

- la durée du stage, les horaires et les conditions de travail
- la nature de la mission
- la couverture sociale
- les aspects financiers (indemnités, frais de transports...)

GRATIFICATION ET COUVERTURE SOCIALE

Pour un stage court, la structure d'accueil n'est pas obligée de verser des indemnités. Néanmoins, si le stage dure 2 mois ou plus, l'entreprise doit verser une gratification au stagiaire. Le montant de la gratification doit figurer dans la convention de stage et représente 3,90 euros par heure de stage, soit environ 580 euros par mois pour un stage à temps plein.

Pendant le stage, le stagiaire est couvert par la sécurité sociale étudiante. En cas d'accident du travail, il est couvert par sa mutuelle ou par une assurance complémentaire prise en charge par le rectorat.



LE CROUS

LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ne dépend pas des s, mais du ministère de l'Éducation nationale et/ou de l'Enseignement supérieur. C'est donc un autre interlocuteur de votre vie étudiante, et non le moindre.

En général, on connaît principalement le CROUS pour une chose : c'est lui qui instruit les dossiers sociaux des étudiants, c'est à dire les demandes de bourse et de logement. Mais c'est un établissement public qui a plusieurs missions auprès des étudiants :

- **l'aide sociale,**
- **l'accueil des étudiants internationaux,**
- **la gestion des logements pour les étudiants,**
- **la restauration universitaire,**
- **la vie culturelle étudiante.**

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La fonction du CROUS dans l'accompagnement social des étudiants prend plusieurs formes. Il y a bien sûr les bourses étudiantes, qui sont des aides financières mensuelles versées à l'étudiant pendant 10 mois (de septembre à juin), et les logements universitaires, qui vont de la chambre à l'appartement, en fonction de la situation des étudiants.

Mais il faut aussi savoir que des assistant(e)s du service social du CROUS sont à la disposition des étudiants, avec plusieurs domaines d'interventions :

- l'accueil et l'écoute en cas de difficulté (personnelle, familiale, psychologique, médicale...),
- l'accompagnement dans les démarches et dans la recherche de solutions,
- l'information sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale...),
- l'orientation vers tous les services spécialisés,
- l'aide à la constitution de dossiers de demandes d'aides financières.

Les assistant(e)s du service social du CROUS sont tenu(e)s au secret professionnel, il ne faut donc pas hésiter à frapper à leur porte si vous êtes dans la détresse ou que vous avez besoin d'aide.

LA REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CROUS est présidé par le Recteur de l'académie mais il faut savoir qu'il est assisté dans cette fonction par un vice-président étudiant élu par les membres du conseil d'administration. En effet, 7 représentants des étudiants sont élus tous les deux ans pour siéger à son conseil d'administration... Et le prochain peut très bien être vous !

Si cette aventure vous intéresse, sachez que la plupart des associations étudiantes proposent des listes de candidats et que les volontaires sont activement recherchés, car s'il s'agit d'une mission passionnante, c'est aussi une fonction bénévole.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Être étudiant serait bien triste si cela se résumait au train-train « amphi, préparation des TD, et au dodo ». En effet, la vie d'étudiant peut être riche en découverte et forte en rencontres si on le souhaite ; il suffit de sortir de sa chambre et d'aller à la rencontre des autres. Pour cela, un grand nombre d'associations existe sur le campus.



Très tôt, les
étudiants
ont su

s'organiser et s'associer pour mener des projets, se défendre, animer la vie étudiante et apporter des services... C'est d'ailleurs ainsi que les étudiants ont pu obtenir beaucoup d'avancées, que ce soit en matière de santé, de d'accompagnement social ou de conditions de vie et d'études (par compensation avec une autre matière).



QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE ?

L'association, tel que la loi 1901 l'a instituée, a tout de suite été exploitée par les étudiants comme moyen d'action et comme cadre légal pour agir dans la vie de la cité et dans la vie de l'. Ainsi, on dénombre aujourd'hui près de 8 000 associations étudiantes sur les campus de France !

L'association étudiante est avant tout un outil au service des étudiants. Elle leur permet d'exprimer leurs volontés, leurs initiatives et leurs projets. C'est pourquoi on trouve toutes sortes d'associations porteuses d'activités diverses et variées : bureaux des étudiants, associations sportives, clubs artistiques, fédérations culturelles, syndicats étudiants, organisations caritatives...

LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les missions des associations étudiantes sont souvent multiples mais on peut citer plusieurs objectifs communs à nombre d'entre elles :

• Animer la vie étudiante

Beaucoup d'associations ont pour but de faire vivre le campus autour d'événements multiples tels que des tournois sportifs, l'organisation de soirées, de sorties ou de moments de cohésion (week-end d'intégration, cérémonie de remise des diplômes), la mise en place de forums des métiers ou d'expos photos... Les options sont infinies et les seules limites sont l'imagination et la bonne volonté !

Car la fac ne se résume pas à un lieu d'étude : une association est la structure idéale pour mener un projet qui vous tient à cœur et l'occasion de transformer une simple idée (voire un rêve) en un événement rassemblant des dizaines ou des centaines d'étudiants.

• Représenter les étudiants

Chaque établissement est régi par un ou des conseils qui décident de ses grandes orientations. Dans chacun de ces organes, la participation étudiante – via les élus étudiants – est importante aussi bien pour éclairer ou peser sur certaines décisions que pour transmettre la vision ou les besoins des étudiants.

Les associations étudiantes sont donc souvent soucieuses de porter la voix des étudiants dans ces différents conseils et présentent pour cela des listes lors des élections. Si vous avez déjà été délégué de classe, c'est un peu pareil, mais en plus grand ! Vous pouvez donc vous intéresser à la représentation étudiante... et pourquoi pas devenir le candidat de votre asso !

En tout cas, il est important de voter durant les élections des représentants étudiants, car ceux-ci doivent être acteurs de l'enseignement supérieur. Beaucoup se plaignent souvent de ne pas être entendus... mais les bulletins de vote servent à donner de la légitimité à vos représentants !

• Proposer des services aux étudiants

Une association peut mettre à disposition les photocopies de cours, les annales d'examen, du matériel sportif, des livres d'occasion... mais aussi vendre boissons et nourriture ou proposer un lieu de détente et de travail, en fonction des locaux dont elle dispose.

• Informer les étudiants

Les bénévoles des associations sont avant tout des étudiants ; ils ont donc rencontrés les mêmes problèmes que les autres et se sont posés les mêmes questions que vous. Par ailleurs, ils sont souvent investis dans les différents conseils et sont au courant de l'évolution de la filière et de l'organisation du cursus.

Ce sont donc des étudiants auprès desquels vous pourrez trouver (la plupart du temps) les informations dont vous avez besoin. Et dans le cas où ils ne sont pas en mesure de répondre, ils sauront au moins vous diriger vers les personnes compétentes pour le faire.

• Former les étudiants volontaires

Gérer une association, intervenir en conseil, organiser un événement... Cela s'improvise rarement ! La formation des bénévoles, des dirigeants et des élus se fait souvent lors de séminaires qui durent le temps d'un week-end (ou de congrès beaucoup plus festifs) et d'autres événements organisés par les fédérations de villes et associations de filière.

LES PRINCIPES DES ASSO STUDIANTES

L'association étudiante est avant tout un espace de vie commune, une mini-société animée par des bénévoles. Elle porte en elle des principes et des valeurs inhérents à la démarche associative. Ces principes partagés par les associations étudiantes sont simples : l'ouverture, la tolérance, la responsabilité, le bénévolat, le dynamisme, l'humanisme, le dialogue, le refus de tout extrémisme...

D'une manière générale (et sauf les « syndicats étudiants », même si l'appellation prête à débat), une association étudiante est pluraliste et totalement indépendante vis-à-vis des différents groupes politiques. Elle s'interdit toute orientation partisane et vise toujours à regrouper les étudiants par-delà les clivages religieux ou politiques.

COMMENT FONCTIONNE UNE ASSOCIATION ?

Les principes de fonctionnement d'une association sont inscrits dans la loi 1901 et surtout, dans les statuts de l'association (que vous pouvez consulter en préfecture ou que vous pouvez demander aux étudiants qui composent ladite asso). Ces derniers fixent ses règles de fonctionnement, ses objectifs, ses moyens...

Pour devenir membre d'une association, vous devez remplir une fiche d'adhésion et payer une cotisation annuelle. Son montant est variable mais la somme est généralement modique (entre 1 et 5 €).

Une fois membre de l'association, vous votez pour en élire les représentants, vous pouvez participer aux réunions et au fonctionnement de la vie de l'asso, et vous pouvez même être candidat pour prendre des responsabilités officielles. Bien sûr, le niveau de votre engagement dépend de vous, de votre motivation et de votre disponibilité.

L'association se compose toujours d'une assemblée générale (AG) qui se réunit une ou plusieurs fois par an et qui est composée de l'ensemble des membres de l'association. Une fois par an, elle vote le bilan moral et financier de l'année écoulée, fixe les orientations et projets pour l'année suivante.

Souvent, une association comprend également un conseil d'administration (CA). Celui-ci est composé par des membres actifs élus par l'AG, gère de près le fonctionnement de l'asso et se réunit assez régulièrement (environ tous les mois).

Enfin, l'association se compose systématiquement d'un bureau élu par l'AG qui comprend au minimum un président, un trésorier et un secrétaire (ils sont responsables juridiques de l'association). Des vice-présidents, des adjoints et des chargés de mission peuvent aussi aider à former le bureau de l'association.

Les décisions, projets, budgets... qui sont décidés au sein d'une association sont toujours validés par un vote. Le tout est consigné dans des procès-verbaux (PV) afin de garantir une trace officielle des décisions prises.



LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

Avant tout, l'association a besoin de bénévoles pour la gérer au quotidien, mener les projets, prendre les responsabilités... Bref, la faire vivre. C'est pourquoi tous les étudiants sont sollicités pour participer, chacun à sa manière, à la vie de l'association.

Côté financier, l'association peut s'appuyer sur différentes ressources : les cotisations des membres, les recettes des manifestations bénéficiaires, les subventions institutionnelles et privées, les dons... L'association ne fait pas de profit. Elle réinvestit la totalité de l'argent dans de nouveaux projets et dans son fonctionnement. Ses comptes sont d'ailleurs présentés et votés chaque année à l'occasion de l'AG et peuvent être consultés à tout moment par les membres de l'association.

Comprendre, s'investir et entreprendre

La vie d'une association ne tient qu'à l'engagement que les étudiants lui donnent. Il faut donc être curieux du monde qui vous entoure et essayer de comprendre comment fonctionne l', car c'est le lieu où vous allez peut-être passer les meilleurs moments de votre vie. N'hésitez pas à vous investir et à entreprendre des projets, car s'il y a un temps et un lieu où rien n'est impossible, nul doute que cette période se situe pendant les « années fac » !

LA MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANTS

LE PARTENAIRE SANTÉ & ASSURANCES

En tant qu'étudiant, vous être couvert par le régime général de sécurité sociale. Mais cela ne vous dispense pas de prendre auprès d'une mutuelle une assurance santé afin d'être mieux remboursé pour faire face à vos frais médicaux. Mutuelle qui peut vous apporter bien d'autres services, en particulier pour vous assurer en matière de responsabilité civile, de séjour à l'étranger ou assurer votre logement.



Attention : il ne faut pas confondre la Sécurité sociale et la [complémentaire santé](#), qui sont deux prestations différentes :

- la première relève du régime général : elle assure des remboursements partiels (à hauteur de 70 % des frais médicaux),
- la seconde est optionnelle ; à partir d'une quinzaine d'euros par mois, propose des remboursements supplémentaires en fonction des options choisies (et souvent plus avantageuses que les complémentaires parentales).

Il est utile de bien se renseigner sur les taux de prise en charge de l'assurance maladie (la Sécu), car on a souvent des surprises lorsque l'on engage des soins coûteux (lunettes, dentition...).

La mutuelle prend en charge la différence entre ce que votre soin vous a réellement coûté, et ce que vous rembourse la sécu. Parce qu'il y a parfois de gros écarts, prendre une mutuelle complémentaire n'est pas un coût, mais plutôt un bon investissement !

S'ASSURER POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour moins de 20 euros par an, vous pouvez [souscrire des garanties](#) telles que la responsabilité civile (obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur), une protection individuelle accident, une assurance perte/vol de papiers, ou encore des assurances contre l'utilisation frauduleuse de votre portable, des services de coaching administratif et financier et bien d'autres encore.

Si vous êtes autonome avec votre propre chez vous, un logement étudiant, ça s'assure ! Comment s'y retrouver dans la multitude des offres proposées par les mutuelles et les compagnies d'assurance ? [Yvon Assur'logement](#) est une des formules les plus attractives du marché.

A partir de 29 euros par an, elle couvre les grands classiques : responsabilité civile, incendie/explosion dégâts des eaux, catastrophes naturelles, dommages électriques, et encore bien d'autres désagréments.

Enfin, partir étudier à l'étranger nécessite une [assurance internationale](#). Et là encore, c'est votre mutuelle qui fera le job !